

République Française
Hauts-de-Seine

Direction générale des services
Service secrétariat général
n°5/2020/MCR
01.41.14.80.29

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le décret 2020-571 du 14 mai 2020 (pris pour l'application du premier alinéa du III de l'article 19 de la loi 2020-290 du 23 mars 2020) dispose que **les conseils municipaux élus au complet lors du scrutin organisé le 15 mars 2020, entrent en fonction le 18 mai 2020.**

Le premier alinéa du III de l'article 19 de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 dispose : « **La première réunion du conseil municipal se tient de plein droit au plus tôt cinq jours et au plus tard dix jours après cette entrée en fonction.** »

En application de ces dispositions, **le Conseil Municipal de Meudon se réunira :**

- **date et heure :** samedi 23 mai 2020 à 10h00
- **lieu de la réunion :** Gymnase René Leduc, 2 avenue des Fossés, à Meudon

L'ordre du jour de cette séance est joint à la présente.

En application de l'article 10 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020, la séance se tiendra en présence du public, en nombre limité.

Fait à Meudon, le **19 MAI 2020**

et affiché à la porte de la mairie et à la porte de la mairie annexe,

Le Maire sortant,


Denis LARGHERO



VILLE DE MEUDON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU **SAMEDI 23 MAI 2020** à **10 H 00**

AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

(article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales)

1 - Installation du conseil municipal

2 - Election du maire

3 - Création des postes d'adjoints

4 - Election des adjoints

5 - Lecture de la charte de l'élu local par le Maire

6 - Copie remise aux membres du Conseil municipal de la Charte de l'élu local et des dispositions du Code général des collectivités locales relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux (**document déposé sur les tables**)

7 - Délégation de certaines attributions du conseil municipal au maire (L 2122-22 du code général des collectivités territoriales)